

## Des jours supplémentaires de décharge pour les directeurs d'école

Paris, 10 déc. 2020 (AFP) -

Après le versement d'une prime spéciale aux directeurs d'école, le ministère de l'Education a annoncé jeudi que 600 emplois seraient mobilisés pour renforcer leur temps de "décharge", durant lequel ils n'ont pas à tenir une classe.

Depuis le suicide de la directrice d'école Christine Renon il y a un an à Pantin (Seine-Saint-Denis), le ministère de l'Education a annoncé différentes mesures visant à alléger la charge de travail des directeurs, mis à rude épreuve par la crise du coronavirus.

Après une consultation avec les syndicats, il a indiqué jeudi son intention de consacrer 600 emplois à taux plein supplémentaires pour la rentrée 2021, afin de renforcer la décharge des directeurs d'école, qui leur permet de ne pas avoir à tenir une classe pendant une période donnée.

Dans le détail, les directeurs d'écoles de 1 à 3 classes pourront bénéficier de deux jours de décharge supplémentaire par an, soit 6 jours pour les directeurs d'école à 1 classe et 12 jours pour les directeurs de 2 et 3 classes.

Les directeurs des écoles élémentaires de 9 classes seront déchargés, comme leurs homologues d'écoles maternelles, de 50% de leurs heures de cours hebdomadaires contre un tiers actuellement de temps de décharge.

Enfin, les directeurs des écoles élémentaires de 13 classes seront, eux, déchargés de trois quarts de leurs heures de cours hebdomadaires au lieu de la moitié actuellement.

Par ailleurs, une prime spéciale de 450 euros leur a été versée en novembre "pour reconnaître leurs attributions et les contraintes particulières qui ont pesé sur eux lors de cette rentrée scolaire". Celle-ci sera pérennisée en 2021.  
ito/pgarhl

Afp le 10 déc. 20 à 14 44.